



## Annuler l'achat d'une maison vices cachés ?

Par **fouderage**, le **31/08/2015** à **21:33**

Bonjour à tous,

J'ai signé un compromis de vente d'une maison le 30 avril dernier et je devais signer la vente demain le 1 août.

La propriétaire m'avait laissé les clés afin que je puisse amener quelques effets personnels et commencer à détapisser. Aujourd'hui un bel orage est venu troubler ma tranquillité. En effet je me suis aperçu que de l'eau ruisselait sur un mur du rez de chaussée. En montant au 1er étage idem de l'eau ruisselait abondamment sur les murs, le plafond et le plancher. Je suis donc monté au grenier et là surprise l'eau de pluie s'infiltrait du chenaux, trempait la charpente et ruisselait sur le mur jusqu'au plancher bois. J'ai appelé la clerc de notaire qui n'est autre que la fille de la vendeuse et elle m'a dit que j'avais acheté en l'état et que j'étais au courant de cela. Pour la précision lors de la visite j'ai vu dans la chambre du 1er étage des traces de ce qui semblait être à mes yeux une ancienne fuite puisque la toiture avait été refaite selon leurs dires. La piste à ce moment là était une ardoise peut être mal mise mais je ne suis pas expert. Je peux dire aujourd'hui en n'ayant bien regardé que les fuites sont bien présentes depuis longtemps et qu'ils ne m'en ont pas parlé. J'ai entre deux décelé des autres fuites conséquentes au niveau des lucarnes ainsi que dans d'autres pièces lors du détapissage. Du coup au regard de tout cela j'avoue que j'ai pris peur. J'ai envoyé un courrier au notaire avec copie au vendeur en demandant un report de signature et que le nécessaire soit fait pour les réparations. Le mari de la vendeuse est venu ce soir et m'a laissé entendre que rien ne serait fait. Puis je annule la vente en fonction de tout cela sachant que je n'ai signé qu'un compromis ? Si quelqu'un peut m'aider je lui serais infiniment reconnaissant. Merci par avance.